

octobre 28, 2019 (12:51)

Original: anglais/français/espagnol

MISE EN ŒUVRE DE LA REC. 16-14 : PROGRAMMES D'OBSERVATEURS SCIENTIFIQUES
Secrétariat de l'ICCAT

La Recommandation de l'ICCAT visant à établir des normes minimales pour les programmes d'observateurs scientifiques à bord de navires de pêche (Rec. 16-14, paragraphe 10d) stipule que chaque CPC devrait : inclure dans son rapport annuel, en vue de son utilisation par la Commission et le SCRS, des données spécifiques sur la mise en œuvre de la présente Recommandation, qui devront inclure : des détails sur la structure et la conception de leurs programmes d'observateurs scientifiques, comprenant, entre autres : - le niveau cible de la couverture par les observateurs par pêche et type d'engin, ainsi que la façon de le mesurer ; - les données devant être recueillies ; - les protocoles de collecte et de traitement des données appliqués ; - les informations sur la façon dont les navires sont sélectionnés pour atteindre le niveau cible de couverture d'observation des CPC ; - les exigences en matière de formation des observateurs ; et - exigences en matière de la qualification des observateurs.

Afin de recueillir ces informations dans un format cohérent, le Secrétariat, en consultation avec le SCRS, a élaboré le formulaire ST11, qui a remplacé l'ancien formulaire CP45, qui avait été élaboré en réponse à une exigence similaire dans la Rec. 10-10. Depuis l'entrée en vigueur de cette recommandation, aucun formulaire ST11 (ni l'ancien formulaire CP45) n'a été reçu des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Barbade, Cabo-Verde, Côte d'Ivoire, Égypte¹, Gabon, Grenade, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée (Rép.), Honduras, Liberia, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Norvège, Panama, Philippines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinité et Tobago, Uruguay², Vanuatu, Venezuela, Bolivie et Guyana. Un résumé des réponses à cette exigence dans les rapports annuels soumis en 2019 par ces CPC est présenté ci-dessous.

Néanmoins, les informations contenues dans les rapports annuels de la Namibie, de la Norvège et de l'Afrique du Sud indiquent que des programmes d'observateurs sont en place dans ces CPC, qui ont envoyé les formulaires ST09 (données des observateurs) dûment remplis.

La Guinée équatoriale, le Liberia, le Nicaragua, le Vanuatu et la Bolivie ont confirmé qu'il n'y a pas de pêche et/ou aucune capture d'espèces de l'ICCAT.

L'**appendice 1** présente un résumé des informations reçues en 2012 en réponse à la Rec. 10-10. D'après les informations disponibles dans le résumé de 2012 et 2019, il apparaît que, dans certains cas, des programmes d'observateurs peuvent être opérationnels, mais que les données correspondantes ne sont pas soumises dans le format ST09 dans tous les cas.

L'**annexe 1** (fichier Excel, disponible uniquement sous forme électronique) indique :

- i) Résumé des formulaires ST11 (ou CP45 si aucun ST11) soumis au cours des deux dernières années, y compris un extrait de la colonne intitulée "Plans de mise en œuvre d'un programme d'observateurs des pêcheries ou une approche de suivi scientifique alternatif si les navires sont moins de 15 m de longueur hors-tout".
- ii) Un résumé dont les CPC ont soumis des données ST09 en 2019 (ST09 2019).
- iii) Un résumé de l'appendice du document PLE-105/2019 résumant l'information du Programme national d'observateurs. Il s'agit notamment d'informations directement extraites des ST11, notamment sur les flottilles concernées, ainsi que d'informations plus complètes sur la couverture, le programme d'échantillonnage et la couverture géographique.

¹Informations sur les programmes nationaux d'observateurs pour le thon rouge reçues, mais non incluses dans le résumé de l'observateur scientifique.

² L'Uruguay a envoyé des informations en 2012, mais le fichier est corrompu et ne peut être ouvert. Actuellement, il n'y a pas de pêcheries de l'ICCAT.

octobre 28, 2019 (12:51)

Il convient de noter qu'à ce jour, le SCRS n'a évalué aucune approche alternative aux programmes d'observateurs scientifiques et que la Commission n'a donc pas entériné de telles approches alternatives. Les CPC souhaitant obtenir une telle approbation devraient demander explicitement au SCRS d'évaluer leur approche.

Extraits des rapports annuels soumis en 2019 par les CPC qui n'ont pas rempli les ST11 / CP45

CPC	Réponse dans le rapport annuel à la "Mise en œuvre de la Rec. 16-14"	Observations relatives au programme national d'observateurs (section 5 du rapport annuel spécifique au programme national d'observateurs)
Angola	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Barbade	La Barbade examine les options qui s'offrent pour se conformer à cette recommandation.	
Cabo Verde	Le résumé scientifique n'est pas inclus dans le rapport	
Côte d'Ivoire	Le résumé scientifique n'est pas inclus dans le rapport	
Egypte	L'Egypte met en place un nouvel atelier entre le GAFRD et certaines autorités compétentes comme mesure initiale pour mettre en œuvre les normes minimales conformément à la Rec. 16-14.	
Gabon	La réponse n'est pas incluse.	
Grenade	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Guinée équatoriale	Sans objet, faute d'observateurs qualifiés. Une formation est nécessaire.	
Guinée Bissau	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Guinée, Rép.	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Honduras	Soumission tardive le 25 septembre 2019. Toutefois, comme indiqué dans le présent rapport, il n'y a eu aucune activité dans aucune des pêcheries de l'ICCAT et le programme d'observateurs à bord n'a donc pas été mis en œuvre.	
Liberia	N/A Aucun navire de pêche n'a été autorisé à se livrer à cette pêche.	
Mauritanie	Non	
Namibie	Aucune	Un des défis est la disponibilité limitée d'observateurs et de scientifiques formés pour recueillir et analyser les données biologiques et scientifiques de recherche indispensables provenant des activités de pêche commerciale, en particulier de la pêcherie de requins. La capacité de mener des recherches scientifiques spécialisées sur les requins et d'autres espèces gérées par l'ICCAT est également limitée, tant en termes de ressources disponibles que de navires de recherche, ce qui est compliqué par le fait que ces espèces sont hautement migratoires et transfrontières. Enfin, et ce n'est pas moindre, il est nécessaire de mettre en place des mesures pour évaluer l'étendue des prises accidentelles de tortues et d'autres

octobre 28, 2019 (12:51)

CPC	Réponse dans le rapport annuel à la "Mise en œuvre de la Rec. 16-14"	Observations relatives au programme national d'observateurs (section 5 du rapport annuel spécifique au programme national d'observateurs)
		espèces qui pourraient ne pas être déclarées. Le SCRS pourrait aider les CPC à élaborer et à mettre en œuvre de telles mesures.
Nicaragua	N/A (du fait que le Nicaragua ne dispose pas encore de flottille thonière dans l'Atlantique)	
Norvège	La Norvège n'avait pas de programme national d'observateurs scientifiques pour le thon rouge en 2018. Conformément aux exigences de la recommandation 17-07, les navires norvégiens pêchant le thon rouge en 2018 ont embarqué des observateurs régionaux 100 % du temps, et des scientifiques nationaux de l'Institut norvégien de recherche marine ont été à bord des navires pendant 25 des 48 jours durant lesquels les navires ont activement pêché le thon rouge. Les scientifiques nationaux étaient donc à bord des navires plus de 50 % du temps où ils pêchaient activement le thon rouge. Nous avons utilisé les informations disponibles des observateurs scientifiques et des observateurs régionaux et les avons combinées avec les rapports électroniques des navires. En combinant ces données, nous avons pu fournir les informations nécessaires dans le ST09, et les données ont été transmises au SCRS le 25/07/2019.	
Panama	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Philippines	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Sao Tomé-et-Principe	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Sénégal	La recommandation 16-14 visant à établir des normes minimales pour les programmes d'observateurs a été transposée par arrêté N°22787 du 22 août 2019. Sa mise en œuvre est en cours et le Sénégal est en train d'élaborer un projet d'appui au programme d'observateur.	Le vieillissement et le nombre réduit des observateurs font qu'il est difficile de mettre en œuvre le programme national d'observateurs scientifiques. A cet effet, il y a un besoin de formation et de renforcement des capacités en matière de collecte des données, d'identification des espèces, d'échantillonnage biologique, de mise à niveau pour pouvoir accomplir les tâches scientifiques à bord
Sierra Leone	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Afrique du Sud	15/09/2019 Rapport annuel scientifique [description du programme à la section 2 du rapport annuel]	
Syrie	Un seul navire était opérationnel pour le thon rouge et l'observateur régional a soumis un rapport à l'ICCAT	
Trinidad & Tobago	Le programme national d'observateurs n'a pas encore été mis en œuvre	
Uruguay	04/07/2019 [Note du Secrétariat : email reçu le 31 juillet indiquant « en 2018, la flottille	

octobre 28, 2019 (12:51)

CPC	Réponse dans le rapport annuel à la "Mise en œuvre de la Rec. 16-14"	Observations relatives au programme national d'observateurs (section 5 du rapport annuel spécifique au programme national d'observateurs)
	thonière uruguayenne n'était pas opérationnelle et nous n'avons pas d'information à déclarer sur les captures »	
Vanuatu	Non applicable	
Venezuela	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	
Bolivie	L'Etat plurinational de Bolivie ne dispose pas de navires dans la zone de la Commission	
Guyana	Le rapport annuel n'a pas été reçu.	

Appendice 1

Résumé des informations déclarées en 2012

CPC	82-Structure progs observateur	83-Données observateurs	84-Autres méthodes
ALBANIE			
ALGÉRIE	31-jul-12	31-jul-12	Non applicable
ANGOLA			
BARBADE			
Belize	31-jul-12	31-jul-12	31-jul-12
BRÉSIL	31-jul-12	31-jul-12	31-jul-12
CANADA			
CABO VERDE			
CHINE (Rép. pop.)	25-juin-12	30-juillet-12	30-juillet-12
TAIPEI CHINOIS	25-juin-12		Non applicable
COLOMBIE	Non applicable	Non applicable	Non applicable
CÔTE D'IVOIRE			
CROATIE			
CURAÇAO			
ÉGYPTE	15-jul-12	15-jul-12	Non applicable
UNION EUROPÉENNE	31-jul-12	30-3,45-12	
FRANCE (Saint-Pierre-et-Miquelon)	09-août-12	09-août-12	Non applicable
GABON			
GHANA	23-juillet-12	23-juillet-12	23-juillet-12
GUATEMALA	Non applicable	Non applicable	Non applicable
GUINÉE ÉQUATORIALE			
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE			
GUYANA			
HONDURAS			
ISLANDE	19-juillet-12	19-juillet-12	19-juillet-12
JAPON	31-jul-12	31-jul-12	Non applicable
CORÉE, Rép.	31-jul-12	31-jul-12	Non applicable
LIBYE	16-juillet-12	16-juillet-12	Non applicable
MAROC			Non applicable
MAURITANIE			
MEXIQUE	05-juillet-12		Non applicable
NAMIBIE			
NICARAGUA	Non applicable	Non applicable	Non applicable
NIGERIA			

octobre 28, 2019 (12:51)

CPC	82-Structure progs observateur	83-Données observateurs	84-Autres méthodes
NORVÈGE	Non applicable	Non applicable	Non applicable
PANAMA			
PHILIPPINES	Non applicable	Non applicable	Non applicable
RUSSIE	25-juin-12		Non applicable
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE			
SÉNÉGAL	Non applicable		
SIERRA LEONE			
AFRIQUE DU SUD			
ST VINCENT & THE GRENADINES			
SURINAME	14-mai-12		
SYRIE			
TRINIDAD-ET-TOBAGO			
TUNISIE	18-juillet-12	26-juin-12	
Turquie	22-juin-12	Non applicable	30-juillet-12
ROYAUME-UNI (TERRITOIRES D'OUTRE-MER)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
ÉTATS-UNIS	29-juin-12	31-jul-12	Non applicable
URUGUAY	02-juillet-12		
VANUATU			
VENEZUELA			